

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 3 août 2021

### FONDS DÉDIÉ AU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE RECYCLAGE DES FRICHES

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a souhaité déployer un fonds dédié au financement des opérations de recyclage des friches. Initialement doté de 300 M€, il a été porté à 650 M€, compte-tenu du très grand succès de sa 1<sup>ère</sup> édition et des besoins exprimés par les territoires.

En effet, la reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette dernière enveloppe fait l'objet d'un cadrage national, présenté ci-dessous avec ses annexes, qui est décliné en appels à projets (AAP) régionaux, pilotés par les Préfets de Région et lancés au plus tard le 15 juillet 2021 pour la 2<sup>nd</sup>e édition.

La date limite des candidatures est fixée au plus tard au 20 septembre 2021.

Retrouvez plus d'informations ici :

<https://france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr/c588-recycler-les-friches-urbaines-appel-a-projet/>

**Service de la communication  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex